



ADHÉSION // 2025

L'AMF est à vos côtés

Pour chaque jour vous accompagner,
vous représenter, nous rassembler

MAIRES DE FRANCE

rejoindre l'AMF, c'est être acteur d'un réseau de plus de **34 000** adhérents.
Reconnue d'utilité publique depuis 90 ans, votre association est au service des communes
et de leur intercommunalité, dans toute leur diversité.

Permettre aux maires et aux présidents d'intercommunalité d'agir, en retrouvant le sens de la subsidiarité, c'est tout le combat de l'AMF aujourd'hui. Pour cela, la proximité est la principale force de l'Association, la large adhésion des collectivités du bloc communal son principal atout dans ses prises de position.



Vous **CONSEILLER**

L'AMF assure une fonction de conseil et d'aide à la décision. L'expertise reconnue des services couvre toutes les compétences du bloc communal.

Plus de **11000**
conseils personnalisés
chaque année

Vous **INFORMER**

L'AMF met à votre disposition des outils d'information diversifiés et performants sur l'actualité législative et réglementaire des collectivités territoriales et propose le partage d'expériences et d'initiatives locales.

5 supports d'information
au quotidien adaptés
à vos besoins

**Une action
concertée et
complémentaire
à l'échelle
locale et
nationale**

Vous **REPRÉSENTER**

L'AMF, interlocutrice privilégiée des pouvoirs publics, partage les préoccupations et défend les positions des élus du bloc communal. L'Association porte auprès du Parlement et du gouvernement les propositions formulées par les élus dans le cadre des commissions, des groupes de travail ou des missions. Elle participe ainsi à l'élaboration des politiques publiques afin de toujours préserver les intérêts des communes et de leur intercommunalité. Elle assure ainsi une action forte et efficace au sein du CNEN et du CFL. L'AMF désigne les représentants des maires et des présidents d'intercommunalité dans les organismes nationaux et locaux. Plusieurs milliers de représentants siègent dans plusieurs centaines d'organismes consultatifs.

Plus de **80** amendements
et 90 saisines ministérielles en 2022

À votre **SERVICE**

un maillage territorial de 102 associations départementales de maires (AD) couvre l'ensemble du territoire métropolitain et ultramarin afin d'assurer une proximité et une connaissance fine des contextes locaux. Ce réseau assure l'interface entre les adhérents et l'AMF.

Les présidents d'AD sont les porte-parole des élus de leur département pour faire remonter les problématiques et les initiatives locales à partager. Chaque action de plaidoyer de l'AMF est assise sur l'expertise de ses spécialistes et fondée sur les retours d'expériences de ses adhérents partout en France métropolitaine et ultramarine. Les présidents d'AD assurent également la transmission des positions, des informations juridiques et techniques et de tous les travaux portés par l'AMF. Ensemble, l'AMF et les AD accompagnent chaque jour les élus dans l'exercice de leur mandat. Complémentaires, ces structures font la force d'un réseau d'élus et d'experts unique en France.

La proximité permet de délivrer des réponses ad hoc et faire connaître au plus vite les initiatives innovantes comme les difficultés à l'échelle nationale.

L'AMF, MOBILISÉE POUR

Vous **CONSEILLER**



Bénéficiez des conseils, ressources et outils dédiés aux problématiques communales

L'AMF assure une fonction de conseil, d'information permanente et d'aide à la décision. L'expertise reconnue des services couvre toutes les compétences des communes et des intercommunalités.

Vous accompagner sur les sujets institutionnels, juridiques, financiers et fiscaux

Les équipes de l'AMF délivrent des informations actualisées et des conseils personnalisés sur les aspects institutionnels, juridiques, financiers et fiscaux propres aux communes. Les services de l'Association suivent et examinent l'actualité législative et réglementaire pour vous proposer des notes d'information et d'analyse.

Des experts pour toutes les compétences du bloc communal

- Administration et gestion communales
- Action sociale, éducative, sportive et culturelle
- Aménagement des territoires
- Conseil juridique et documentation
- Finances et fiscalité locales
- Intercommunalité et organisation territoriale
- Prospectives et parité
- Transition écologique
- Europe et affaires internationales
- Prévention des pollutions et des risques technologiques
- Sécurité et prévention de la délinquance
- Fonction publique territoriale
- Numérique et Poste
- Relations avec le Parlement
- Formation des élus

Une seule voix pour le bloc communal dans sa diversité

Avec l'adhésion de la quasi-totalité des communes et de leur intercommunalité, l'AMF veille à prendre en compte et à représenter le bloc communal dans toute sa diversité, du village à la métropole, en Hexagone et Outre-mer. D'une seule voix, l'AMF vous représente auprès des pouvoirs publics. Votre association défend la recherche du plus juste équilibre pour l'ensemble de ses adhérents, portant ainsi une vision partagée de l'avenir des territoires.



Un outil de simulation et d'aide à la décision pour les adhérents

Préparez le budget de votre commune

Cet outil vous permet d'obtenir une estimation de la dotation globale de fonctionnement de votre commune.

Accessible sur amf.asso.fr

Près de **99%**
de satisfaction des élus
formés par l'AMF ou les AD

Plus de **100**
formations en 2022

Se former



En complément de l'offre proposée localement par les associations départementales de maires, **L'AMF a développé une offre de formations qui s'appuie sur un réseau de formateurs reconnus** pour leur expertise et leurs qualités pédagogiques.

Les sessions sont organisées au sein des locaux parisiens de l'AMF ou de façon délocalisée au sein de vos associations départementales.

Parmi les prochaines formations, de **nombreux sujets sont traités en matière de communication, de droit, d'environnement, de finances, de management et ressources humaines, de prévention, de risques, d'urbanisme et de vie locale**. Certaines sont proposées sur mesure.

L'AMF continuera de renforcer cette offre en couvrant de nouveaux thèmes. Par ailleurs, l'Association est mobilisée pour améliorer l'accès des élus à la formation.

Plus d'informations sur amf.asso.fr



L'AMF, PRÉSENTE AU QUOTIDIEN POUR Vous **INFORMER**

Profitez d'outils
d'information
pensés pour vous

Maires de France, le mensuel

Magazine de référence des maires et des présidents d'intercommunalité, il propose chaque mois à ses abonnés l'actualité des collectivités, un décryptage juridique, des bonnes pratiques de gestion locale, des contenus sur le statut de l'élu et les conditions d'exercice du mandat, et aussi :

• mairesdefrance.com

pour accéder au fil continu d'actualités, à la newsletter Maire info, aux dossiers d'information, à la version numérique du mensuel et aux numéros précédents du magazine.

La lettre mensuelle Maires de France

un condensé d'informations pratiques sur les activités de l'AMF et les initiatives portées par son réseau.

MaireInfo, le quotidien d'information des élus locaux

Ce service de dépêches vous présente l'actualité des collectivités locales traitée par des journalistes spécialisés.

Plus de 64 000 abonnés en bénéficient tous les jours.

AMFInfo, l'hebdomadaire

Diffusé chaque jeudi à plus de 49 000 abonnés, il vous informe sur les services, les actions et les positions de l'AMF.

IntercoActu, le bimensuel des intercommunalités

Cette lettre propose un entretien ou une thématique à la Une, une question d'actualité et de courts articles en lien avec les notes juridiques et les informations pratiques sur le site de l'AMF.

→ Abonnements sur amf.asso.fr



L'AMF en ligne



Site AMF

www.amf.asso.fr

Véritable source d'informations pour les élus et les acteurs de la sphère publique locale, le site internet est le relais de son action au quotidien. Près de 95 000 visiteurs uniques consultent ce site chaque mois.

L'AMF est également présente sur les réseaux sociaux afin de délivrer une information rapide et réactive.



Twitter

@l_amf



Facebook

@AMFmairesdeFrance



LinkedIn

Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité



YouTube @AMFPARIS

Des publications pour vous accompagner

Expertise et proximité permettent à l'AMF d'être force de propositions, aux avant-postes des évolutions institutionnelles, thématiques, et des enjeux de transitions.

Des propositions sur les politiques publiques

• L'AMF valorise les propositions issues des travaux des élus au sein des commissions, groupes de travail et mission-flash.

Les guides pratiques

• L'AMF met à votre disposition et à celles de vos équipes de nombreux guides en ligne.

Les Cahiers du Réseau

• Cette collection de guides thématiques est réalisée et mise à jour par les experts de l'AMF, des associations départementales de maires et des partenaires.

Et aussi des études et enquêtes sur les sujets d'actualité

→ Sur amf.asso.fr

Nous **RASSEMBLER**

TOUTE L'ANNÉE

Des rendez-vous d'échanges réguliers sur les grands sujets d'actualité

Une variété de rencontres, forums et webinaires thématiques sont proposés aux adhérents, au cours desquels experts et intervenants techniques ou politiques répondent à vos questions.

En fonction de l'actualité, l'AMF organise aussi de grands rendez-vous à portée nationale telle que l'audition des candidats à l'élection présidentielle.

Le Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité de France

Le Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité de France rassemble, chaque année à Paris, plus de 10 000 participants métropolitains et ultramarins durant quatre jours. L'AMF a à cœur d'organiser depuis sa création ce grand temps de rassemblement et de dialogue entre pairs et avec les représentants de l'État.



**Des lieux
de rencontre
et de réflexion**
indispensables
à l'analyse des
réalités locales



18 commissions
et **16** groupes de travail

Réunissant plusieurs centaines d'élus, de toute sensibilité et représentatifs de tous les territoires, ces instances préparent les travaux et décisions du Bureau et du Comité directeur.

Délégation des départements d'Outre-mer

Créée pour travailler avec les Outre-mer, afin de mieux répondre à leurs spécificités et de porter des messages communs auprès du gouvernement et de ses partenaires.

Comité législatif et réglementaire

Installé afin d'associer davantage les élus locaux à l'élaboration des textes qui les concernent en amont de leur présentation, et évaluer les dispositions existantes.

Vous REPRÉSENTER

AU PARLEMENT

En 2022,
grâce à la force de son réseau et l'expertise de ses services,
l'action de l'AMF a permis d'obtenir des avancées législatives
et réglementaires importantes.

Quelques illustrations...

Dans la déclinaison des politiques publiques :

- **Loi 3DS** : souplesse dans l'organisation des compétences et le fonctionnement des intercommunalités ; adaptation des dispositions SRU aux contraintes des communes et des intercommunalités, plus grande décentralisation des politiques du logement et renforcement des outils de maîtrise foncière pour les communes et les intercommunalités.
- **Loi « Climat et résilience »** : prolongation de 6 mois du calendrier d'intégration de la trajectoire ZAN dans les SRADDET, et ensuite les SCoT, PLU et cartes communales ; recours devant le Conseil d'Etat contre les décrets du 29 avril visant à clarifier le dispositif juridique applicable à la mise en œuvre par les régions de l'objectif ZAN et les modalités de définition dans la nomenclature des sols artificialisés. De même, un délai supplémentaire de 6 mois a été obtenu pour les travaux des conférences régionales des SCoT sur le ZAN.
- **Recul du trait de côte** : pour les territoires concernés, l'AMF a plaidé pour une application différenciée de l'objectif ZAN, l'assouplissement de la doctrine d'application de la loi Littoral, l'accompagnement financier et en ingénierie de l'Etat. Elle porte un recours devant le conseil d'Etat pour clarifier les modalités d'indemnisation des biens du fait de leur exposition à l'érosion.
- **Mobilités** : engagement d'une réflexion par le ministère sur la réouverture de la prise de compétence mobilité pendant un an (ou ponctuellement) et la possibilité d'une clarification des attributions entre autorités organisatrices (AOM) régionales et locales (sur le transport scolaire, par exemple).
- **Plans intercommunaux de sauvegarde** : clarification des responsabilités des intercommunalités sans alourdir leurs charges financières, lors de la concertation sur la rédaction du décret.

En matière financière :

- L'intégration de l'année 2023 dans le calcul de la compensation de la CVAE.
- Le maintien de la revalorisation annuelle des bases fiscales sur l'IPCH en 2023, soit +7,1%.
- La création d'un amortisseur « électricité », l'élargissement du bouclier tarifaire aux collectivités éligibles aux tarifs réglementés de vente de l'électricité, la mise en place de la garantie « 280 » ainsi que le 2^{ème} filet de sécurité pour faire face à la hausse des prix de l'énergie.



LA PROXIMITÉ,
C'EST NOTRE FORCE

Nous rejoindre

Maire en exercice, vous pouvez adhérer à tout moment de l'année à l'AMF via votre AD ou directement, quelle que soit l'appartenance politique, la taille de la commune ou le statut de l'intercommunalité.

Contacts

Pour connaître les modalités d'adhésion :

Martine Quantin-Jolicoeur, chargée des adhésions • martine.jolicoeur@amf.asso.fr • 01 44 18 13 65

Pour en savoir plus sur la formation des élus :

Brice Estebaner, responsable du service Formation • formation@amf.asso.fr



Reconnue d'utilité publique par décret du 20 juin 1933
41, quai d'Orsay 75343 Paris cedex 07
Tél. : 01 44 18 14 14
www.amf.asso.fr